



Mercredi 4 Juin 2008

PARIS**Antennes-relais****Crèche Saint-Jacques : les parents contre-attaquent**

«NON, mon fils ne risquera pas sa santé à la crèche ! » A l'image de Xavier Vigna - papa d'un petit Maxence (19 mois) -, 21 parents d'enfants de la crèche Saint-Jacques - 26 bis, rue Saint-Jacques (XIV^e) - ont réclamé, hier, la convocation d'une assemblée générale de l'établissement et demandé la révocation du conseil d'administration de cette crèche associative. Objet de leur colère : les 15 antennes-relais qui trônent à une trentaine de mètres de la terrasse de la crèche, qui fait office de cour de récréation pour les 44 bambins de l'établissement. « Ce sont les enfants qui trinquent, estime Dimitra Panopoulos, mère électrosensible de l'un d'eux. L'un a une perte

d'audition, d'autres ont des problèmes dermatologiques. On craint des leucémies. Un membre du personnel est en arrêt maladie pour cause de maux de tête et de douleurs aux yeux. » Selon ces parents, la direction - qui a refusé de s'exprimer - souhaiterait rouvrir la terrasse, fermée depuis plus de trois mois. Elle se fonderait sur un avis positif rendu par la protection maternelle infantile (PMI). « La PMI a considéré que la crèche pouvait fonctionner normalement et que la terrasse pouvait rouvrir, indique-t-on dans l'entourage du maire de Paris. Deux séries de mesures ont été réalisées dans la crèche et aucune ne dépasse le seuil de 2 V/m (*NDLR : seuil moyen toléré par la charte municipale, beaucoup plus restrictive que la réglementation nationale*).

Une troisième série vient d'être réalisée. »

Une bataille de chiffres entre les deux parties Les parents contestent ces chiffres et réclament l'instauration d'un seuil de 0,6 V/m, recommandé par le rapport « Bio Initiative », validé par l'Agence européenne de développement. « Nos enfants sont en danger » estiment certains parents. L'assemblée générale sera convoquée dans les prochains jours et les résultats de la troisième série de mesures enregistrées dans la crèche seront connus dans une quinzaine de jours.

Raphaël Domenach